

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1554

Artikel: Organisation du territoire : enfin un espoir de politique régionale
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfin un espoir de politique régionale

Après la RPF, voici la NPR. Après la Réforme du système de péréquation financière, qui peine à s'instaurer, voici la Nouvelle politique régionale, préparée par une commission d'experts mandatés par le Secrétariat d'Etat à l'économie.

La mise en œuvre devrait reposer sur une loi-cadre prévoyant des programmes quadriennaux, dont le premier pourrait démarrer dès 2008.

S' il est un domaine dans lequel les actes tardent à suivre les mots, c'est bien celui de l'aménagement du territoire, comme on disait encore au temps du vote de la LAT (juin 1979). Même rebaptisée organisation du territoire, la gestion du sol et de ses affectations reste affaire de longue haleine. Au niveau fédéral, on ne la traite plus dans son ensemble, comme au beau temps des conceptions globales, mais par de plus simples et souples «grandes lignes» (1996) et surtout au travers des plans sectoriels: surfaces d'assoulement (décision du Conseil fédéral en 1992), installations sportives (1996), paysage suisse (1997), Expo (1998), transit alpin (1999), infrastructure aéronautique (premières décisions dès 2000), lignes de transport d'électricité (dès 2001), installations militaires (dès 2001), rail/transport publics et routes (dès 2003-2004).

La politique régionale concerne aussi les villes et les agglomérations

En parallèle, toujours au niveau fédéral, la politique régionale tente de s'établir comme telle, après des décennies de sollicitude privilégiée, pour ne pas dire exclusive, en faveur des seules régions de montagne et/ou périphériques. Dans les années noires, on a bien voulu s'apercevoir en haut lieu qu'il existait aussi des zones de plaine et, qui pis est, urbanisées. L'idée de la «décentralisation concentrée» a fait son apparition dans la Berne fédérale, après avoir inspiré les auteurs de plusieurs plans directeurs cantonaux. Et voilà que, malgré de fortes et longues résistances rurales et fédéralistes, la Confédération se mêle désormais de «Politique des agglomérations», comme en témoigne le Rapport du même nom adopté par le Conseil fédéral en décembre 2001 et paru en avril dernier.

Il faut rappeler que la nouvelle Constitu-

tion fédérale, entrée en vigueur le 1er janvier 2000, mentionne expressément, audace suprême, «les villes et les agglomérations urbaines», et non plus seulement les régions alpines, comme la précédente charte, depuis la votation de février 1994 sur l'initiative des Alpes et la redevance poids lourds.

Les frontières cantonales sont obsolètes

Du coup, la politique régionale va mériter son nom et ne plus concerner seulement une partie du territoire suisse et une faible minorité de sa population. Le projet de NPR est ambitieux: il passe par un changement d'échelle dans les domaines culturels, politiques et institutionnels. Car «du point de vue économique, les frontières entre les régions et les cantons sont depuis longtemps obsolètes, dégageant progressivement des régions plus vastes, structurellement cohérentes, composées d'un centre, de son ag-

glomération et d'une large zone périurbaine, souvent complémentaire».

Parole de SECO sous le régime Couchepin: «La tension augmente entre le maillage serré des structures politiques et celui, plus large, des structures économiques». Aux impatientes recommandations, bien inspirées mais politiquement irréalistes, de la commission d'experts assistée d'un consultant privé, il faudrait ajouter une injonction: chercher, en même temps qu'à imposer la NPR, les moyens de combler l'immense déficit démocratique de la régionalisation urbaine, intercantionale et transfrontalière - notre globalisation à nous. Le défi semble déjà très difficile à relever dans les agglomérations regroupant de fait des dizaines de communes. Qu'en sera-t-il aux échelons supérieurs?

jg

Le texte du rapport est disponible sur le site du seco: www.seco-admin.ch

Canton de Vaud

La culture oubliée

Le Conseil d'État vaudois publie son programme de législature, un document bref, élégant, clair et bien écrit avec des objectifs auxquels tout le monde peut souscrire. Un mot est totalement absent de ce programme, celui de culture. Rien, absolument rien, zéro, sur les bibliothèques, musées et de manière plus générale sur l'aide à la création dans le pays de Vaud. Dans ce programme, le futur Musée des beaux-arts n'existe pas, ce qui nous donne au moins une indication: sa construction ne devrait pas débuter avant les prochaines élections en 2007, alors que le crédit d'étu-

de a été voté par le Grand Conseil.

Nous ne soupçonnerons pas les membres du Gouvernement vaudois de suivre l'exemple de Goering et de sortir leur revolver lorsqu'ils entendent le mot culture, mais ils auraient pu sortir leur stylo et manifester ne serait ce qu'un début d'intérêt pour des activités laissées trop exclusivement aux villes et surtout à la plus grande d'entre elles.

jg

Le programme de législature est disponible sur le site de l'Etat de Vaud: www.vd.ch